

LA MEDAILLE DE LA DEFENSE NATIONALE AGRAFE "ESSAIS NUCLEAIRES"

Le décret N° 2021-87 du 29 janvier 2021 permet de décerner à titre **exceptionnel** la médaille de bronze de la défense nationale aux militaires (et anciens militaires) qui justifient avoir participé aux missions liées au développement de la force dissuasive nucléaire et qui ont résidé ou séjourné :

- Soit entre le 13 février 1960 et le 31 décembre 1967 au Centre saharien des expérimentations militaires ou entre le 07 novembre 1961 et le 31 décembre 1967 au Centre d'expérimentation militaires des oasis ou dans les zones périphériques à ces centres.
- Soit entre le 2 juillet 1966 et le 31 décembre 1998 en Polynésie française.

Cette médaille est attribuée avec une agrafe "**Essais nucléaires**"

Les titulaires de l'agrafe "Mururoa-Hao" ont droit au port de l'agrafe "Essais nucléaires". Elle peut être attribuée à un titulaire de la médaille militaire ou d'un grade ou d'une dignité dans un ordre national.

Il est exclu de la décerner à titre posthume.

La décoration pourra être remise par un élu par exemple.

Elle est attribuée sur demande.

Le demandeur devra **fournir toute pièce justificative** permettant d'établir qu'il a participé aux missions

liées au développement de la force dissuasive nucléaire aux périodes concernées.

- copie d'un relevé des états des services
- copie Dossier individuel ou livret matricule
- copie ordre de mission
- copie EGS
- relevé de dosimètre
- ou toute pièce justifiant votre présence...

Il a été privilégié un dispositif de preuve simple afin d'accueillir très largement les demandes.

Une copie recto/verso de la carte d'identité devra être jointe.

Votre Association, l'**aom29n**, se propose de regrouper les demandes de ses adhérents et se s'occuper de la logistique de délivrance des médailles.

Les demandes recueillies seront adressées par l'aom29n à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense.

Les candidatures individuelles sont à adresser par voie électronique à : drh-md-distinctions-honorifiques.referent.fct@intradef.gouv.fr

par voie postale à : Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense / Cellule Distinctions Honorifiques / 60, Boulevard

Martial Valin / CS 21623 / 75509 PARIS Cedex 15

Les dossiers pourront être déposés au Bureau, situé au 1er étage du Cercle de la Marine à Brest, lors des permanences des mardis et vendredi matins.
ou par voie postale à : AOM29N / BCRM de Brest / Cercle de la base de Défense / 13 rue Yves Collet / CC24 / 29240 BREST cedex 9

Les bénévoles de l'Association sont à votre écoute lors des permanences au 02 98 22 10 15 et par mail à : aom-nord-finistere@wanadoo.fr